

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU 3 MARS 2026

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Sabine GORSSE, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Hélène VA, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint

Absents : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale

Date de la convocation : 25/02/2026
Date d'affichage : 25/02/2026

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération relative à l'établissement d'une convention de financement entre la commune et un particulier pour des travaux de nettoyage de fossés

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 novembre 2025, Mr Christophe MAURIES avait demandé à la CCLPA d'intervenir, suite au ramassage du maïs, pour nettoyer des fossés Route de Persipo. La facture devait lui être adressée personnellement. Le coût des travaux s'élève à 610,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe que la CCLPA a demandé l'établissement d'une convention bipartite entre la commune de Fréjeville et le particulier concerné afin d'établir le principe de refacturation du coût inhérent aux travaux au particulier concerné, la CCLPA ne pouvant pas facturer directement aux particuliers.

Monsieur le Maire présente un modèle de convention bipartite à faire signer par la mairie et le propriétaire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Christophe MAURIES) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite,
- **DECIDE** de transcrire les opérations comptables sur le budget communal 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,